

## REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE  
RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Cyrille BECKER, Maire.

**Date de la convocation**

27/03/2026

**Présents** : ANCIAUX Didier, BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, BERJOTIN Stéphanie, ERHARD André, GOBILLOT Matthieu, GOLABEK Julien, TOUSSAINT Anne-Laure, URBAN Michel, VERRIER Amélie

**DCM 14/2026 : DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DES TAUX DES IMPOTS  
DIRECTS LOCAUX**

Monsieur Cyrille BECKER, Maire, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire rappelle l'engagement du conseil municipal de ne pas augmenter les taux jusqu'à la fin de cette mandature et souligne l'augmentation à venir sur les prochaines années du fait des nouvelles constructions du lotissement.

En conséquence, le Maire propose de : **maintenir les taux**

-----  
Le Conseil municipal,

**VU** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **30%**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **53.50 %**
- taxe d'habitation : **17.55%**

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE  
RAVILLE

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à RAVILLE, le 1er avril 2026

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire  
Cyrille BECKER



Assistante de la secrétaire de séance  
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY



COMMUNE : 563 RAVILLE  
 ARRONDISSEMENT : 57 METZ  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	
a. Personnes de condition modeste	25
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	1 780
d. Logements sociaux et longue durée	0
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	2 422
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	10 558
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	
a. Par le conseil municipal	11 328
b. Par la loi (terres agricoles)	65
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	13 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	>>>
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,272867
d. Taux FB commune 2020	11,68
e. Taux FB département 2020	14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	33,44	99,48	0,724	98,76
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,50	138,75	2,59	136,16
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,62	59,18	1,22	57,96
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,69
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

a. National	
b. Communal	
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou les communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	18,94
--	-------

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
 Reçu en préfecture le 14/04/2026  
 Publié le  
 ID : 057-215705633-20260401-DCM14\_2026-DE





COMMUNE : 563 RAVILLE  
 ARRONDISSEMENT : 57 METZ  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	293 763	30,00	98,76	297 200	89 160	39,00	89 160
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	27 825	53,50	136,16	28 000	14 980	53,50	14 980
Taxe d'habitation (TH)	13 066	17,55	57,96	13 100	2 299	17,55	2 299
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	106 439		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		106 439

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)					
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

Total des produits attendus

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				4 227	0	-12 860	21 638	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	13 005	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	119 444
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	106 439	+		

A METZ  
 Le 19 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 BENOIT BROCARD

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
 Reçu en préfecture le 14/04/2026  
 Publié le 13 15  
 ID : 057-215705633-20260401-DCM14\_2026-DE